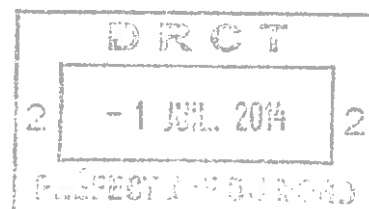


## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte          du SCOT de Lille Métropole</b>
---	--

Comité syndical du 19 juin 2014

Délibération n°11-2014


**Objet : BUDGET 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT**

Le jeudi dix-neuf juin deux mille quatorze à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Damien CASTELAIN, Président.

**Étaient présents :**
**Votants : 51**

Mmes S.DUCRET, C.KRIEGER, A.LINKENHELD, H.MOENECLAEY, D.PONCHAUX, E.RODES, C.SARTIAUX et M.TONNERRE-DESMET, MM. R.ACKERMANN, D.BAERT, S.BALY, P.BARRET, P.CANESSE, D.CASTELAIN, R.CAUCHE, G.CAUDRON, J.CRESPEL, MP.DAUBRESSE, B.DEBREU, G.DELBAR, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, AL.DUBOIS, P.DUBOIS, R.DUBUISSON, E.DURAND, R.ELEGEEST, P.GEENENS, P.HOLVOOTE, D.JANSSENS, N.LEBAS, S.LEPRETRE, R.MULLIEZ, T.ROLLAND, B.BRILLON, B.CORTEQUISSE, JL.DETAVERNIER, M.DUFERMONT, B.DUMORTIER, M.DUPONT, L.FOUTRY, E.MOMONT, D.WIBAUX, C.GRAS, G.MARLIER, M.BORREWATER, JB.MASSON, H.GADAUT, R.BREHON, D.HAYART et A.DUTHOIT.

**Non votants : 10**

Mme M.CIETERS, MM. D.BOUREL, J.PASTOUR, A.CAMBIEN, P.WAYMEL, C.JEGOU, JM.MOLLE, F.VERCAMER, F.VERDONCK et Y.OLIVIER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Grégory MARLIER

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le :** 13 juin 2014

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Délibération publiée le :** - 1 JUL. 2014

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

1. Par délibération n°15-2013, la participation des membres a été fixée pour l'année 2014. Cette participation s'élève à 0,70 € par habitant.

La participation des Communautés de communes du Pays de Pévèle, Carembault et Sud Pévélois, ainsi que celle de la commune de Pont-à-Marcq, n'ont pas été levées par l'administration du Syndicat.

Il convient aujourd'hui de fixer la participation de la Communauté de communes Pévèle Carembault afin de permettre, en exécution, l'équilibre budgétaire du Syndicat.

Cette participation, sur les bases fixées lors de l'adoption du Budget Principal du Syndicat mixte, s'établit comme suit :

92 932 habitants (population légale au 31 décembre 2013) x 0,70 = 65 052,40 €.

2. Par délibération n°16-2013, le budget du Syndicat mixte, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 890 424,30 €, a été adopté.

3. Par délibération n°10-2014 de ce jour, le Comité syndical vient de décider l'affectation du résultat 2013 et de son affectation au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

4. Par ailleurs, Monsieur le Trésorier a demandé au Syndicat mixte de désormais inscrire la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) versée par l'État au Syndicat mixte au compte 746, et non plus au compte 74718.

Aussi, et considérant qu'il semble pertinent de prévoir des moyens permettant au Syndicat de recourir à des prestations, notamment en matière de concertation, il a été proposé au Comité syndical de modifier le budget 2014 comme suit :

Articles	Libellés	Projet BP 2014	DM n°1
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	- €	<b>369 666,10 €</b>
6042	Achats de prestation de service	- €	318 000,00 €
6226	Honoraires	- €	50 000,00 €
6237	Publications	- €	1 666,10 €
<b>12</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>5 674,30 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
64111	Rémunération	5 674,30 €	6 000,00 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>884 750,00 €</b>	<b>1 010 000,00 €</b>
6745	Subvention à un organisme de droit privé	884 750,00 €	1 010 000,00 €
<b>22</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	0	0
	<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>890 424,30 €</b>	<b>1 385 666,10 €</b>

### Recettes de l'exercice

Articles	Libellés	Projet BP 2014	DM n°1
<b>2</b>	<b>Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>476 413,20 €</b>
<b>74</b>	<b>Dotations participations</b>	<b>890 424,30 €</b>	<b>909 252,90 €</b>
746	DGD urbanisme		45 000,00 €
74718	Participation État	45 000,00 €	- €
74721	Participation Région	- €	- €
74731	Participation Département	- €	- €
74741	Participations Communes	1 843,80 €	- €
74751	Participations EPCI	843 580,50 €	864 252,90 €
<b>773</b>	<b>Mandats annulés</b>		
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>890 424,30 €</b>	<b>1 385 666,10 €</b>

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Le comité syndical décide :

- d'acter la contribution de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault à la somme de 65.205 euros pour l'exercice 2014 ;
- d'adopter la présente délibération modificative budgétaire n° 1 :
  - par nature, comme le permet l'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - par chapitre ;
  - en arrêtant les dépenses et les recettes à la somme de 1 385 666,10 €.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Damien CASTELAIN**  
Président du Syndicat Mixte  
du SCOT de Lille Métropole

